



## CONSULTATION SUR L'AVENIR DU SECTEUR DES FAUBOURGS

### **Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie**

**Le lundi 3 décembre 2018, 13h à 15h  
Dans les bureaux de l'OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, Montréal**

#### **Étaient présents :**

##### De l'arrondissement de Ville-Marie

- Bruno Collin, conseiller en aménagement – chef d'équipe
- Samuel Dion, chargé de communication
- Charlotte Horny, conseillère en aménagement
- Olivier Légaré, conseiller en aménagement
- Christophe Ripeau, conseiller en aménagement

##### De l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

- Bruno Bergeron, président de commission
- Danielle Casara, commissaire
- Christian Giguère, commissaire
- Olivier Rinfret, analyste de commission
- Stéfanie Wells, secrétaire-analyste de commission

#### **1. Ouverture de la rencontre**

- **Tour de table**
- **Objectifs de la rencontre**

Le président de la commission, Bruno Bergeron, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle l'objectif de la rencontre, qui vise à s'assurer du bon déroulement de la consultation publique qui débutera en décembre 2018. Il invite ensuite chacun d'entre eux à se présenter à tour de rôle.

#### **2. Consultation publique**

- **Rappel du mandat de l'OCPM et de l'objet de la consultation**
- **Présentation de la démarche de consultation (étapes et échéanciers)**

M. Bergeron rappelle le mandat qu'a reçu l'OCPM du comité exécutif le 27 juin 2018, soit « *de réaliser une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour le Quartier des Faubourgs* », délimité par les rues Saint-Hubert à l'ouest, Sherbrooke au nord, Fullum et du Havre à l'est ainsi que par les berges du fleuve Saint-Laurent au sud.

L'article 85 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* réfère à la possibilité qu'a une municipalité d'inclure un ou des programme(s) particulier(s) d'urbanisme à son plan d'urbanisme.

En d'autres mots, le mandat réfère au fait que la consultation sur l'avenir du secteur des Faubourgs est une consultation d'amont, et que ses résultats pourront être utilisés pour la préparation d'un PPU, qui fera l'objet à son tour d'une consultation.

M. Bruno Collin, conseiller en aménagement et chef d'équipe à l'arrondissement de Ville-Marie, et son équipe exposent la vision et les orientations que la Ville de Montréal souhaite mettre au jeu dans le cadre de cette consultation d'amont, et présentent les enjeux d'ordre urbanistique qu'ils ont répertoriés dans le secteur des Faubourgs.

Par la suite, M. Bergeron explique les différentes étapes qui composent la démarche de consultation, à savoir :

- **101 histoires, un territoire**, une occasion offerte aux citoyens de raconter en mots et en images une histoire marquante qui les unit au secteur des Faubourgs et qui permet de mieux définir son identité ou ses identités multiples (sur les réseaux sociaux et en personne via des activités contributives citoyennes) – **janvier à mars 2019**
- **Une séance d'information**, au cours de laquelle les représentants de la Ville de Montréal feront une présentation générale sur l'avenir du secteur des Faubourgs et répondront aux questions du public – **19 février 2019**
- **Deux journées de forum citoyen**, où les Montréalais.es seront invités à discuter et à construire avec d'autres participant.es une vision d'avenir pour le secteur autour de quatre thématiques, à savoir Architecture, patrimoine et paysages, Vie communautaire, Transports et déplacements et Milieux de vie complets – **16 et 23 mars 2019**
- **Une participation en ligne**, dans le cadre de laquelle les Montréalais.es pourront répondre aux questions que leur pose la commission – **mars et avril 2019**
- **Des séances d'audition des opinions**, au cours desquels les Montréalais.es pourront présenter leur opinion ou celle de leur organisation et échanger avec la commission – **dès le 9 avril 2019 (date limite d'inscription – 4 avril 2019).**

M. Bergeron profite de l'occasion pour clarifier la portée du droit de rectification. Ce droit permettra aux représentants de la Ville de Montréal de corriger brièvement, en cas d'erreur ou d'inexactitude, des faits ou des données objectives entendus lors des séances d'audition des opinions.

---

### 3. Questions et enjeux

M. Bergeron mentionne qu'une dizaine de consultations ont été menées par l'OCPM sur le territoire, défini aujourd'hui comme étant le secteur des Faubourgs, dans les 15 dernières années. Il précise que la commission a lu avec attention les opinions, préoccupations et recommandations exprimées par les citoyens dans le cadre de ces consultations.

Dans ce contexte, il invite les représentants de la Ville à se préparer à recevoir des questions du public portant sur divers thèmes et enjeux à l'occasion des différentes étapes de la consultation.

### 4. Dossier de documentation

M. Bergeron confirme que l'ensemble des documents fournis par la Ville ont été déposés sur le site web de l'OCPM dans la section « *Documents déposés par l'arrondissement* » (<http://ocpm.qc.ca/faubourgs>).

Il mentionne également qu'en cours de consultation, la commission peut demander aux représentants de la Ville de Montréal de lui fournir de l'information supplémentaire. Une fois reçue par la commission, l'ensemble de cette information sera rendue publique sur la page web de la consultation dans la section « *Travaux de la commission* ».